



Déclaration orale
25^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme
Point 6: Adoption du rapport EPU de la République du Congo
21 mars 2014

Orateur: Odile Coirier

Monsieur le Président,

Franciscains International (FI) salue l'acceptation par la République du Congo d'un nombre important de recommandations faites lors de son deuxième Examen Périodique Universel, qui reflètent largement nos préoccupations.

Franciscans International réitère son inquiétude concernant la gestion corrompue des ressources étatiques en République du Congo qui compromet la capacité de l'Etat à délivrer équitablement ses services, en particulier dans le secteur de la santé.

Malgré les efforts entrepris par le gouvernement, notamment à travers un dispositif légal de lutte contre la corruption, nous restons préoccupés par la persistance de ce problème, et ses conséquences pour les plus défavorisés. La corruption affecte sérieusement l'accès aux soins les relations entre professionnels de santé et patients et l'ensemble du système de santé par le détournement des ressources et les défaillances dans la distribution du matériel médical.

Nous nous félicitons donc de l'acceptation par le gouvernement de la recommandation faite par l'Allemagne¹ à ce sujet. Dans cette ligne, nous demandons que la République du Congo prenne urgemment des mesures concrètes contre la corruption dans le système de santé afin de garantir un accès de qualité aux soins de santé pour toute la population, y compris des plus défavorisés.

Franciscains International note avec satisfaction que la République du Congo a accepté les recommandations relatives à la question de l'enregistrement des naissances, comme le gouvernement l'avait fait à la première session de l'EPU.² Cependant, force est de constater que le manque d'enregistrement perdure, particulièrement dans les zones reculées et rurales. Par conséquent, nous faisons appel au gouvernement pour mettre en œuvre d'une manière immédiate et efficace ces recommandations afin de garantir un système universel et gratuit d'enregistrement des naissances.

Merci monsieur le Président.

¹ A/HRC/25/16, 6 janvier 2014, 111.130.

² Recommandation 28: Améliorer les procédures visant à accroître le pourcentage d'enfants enregistrés à la naissance (Italie). Rapport du groupe de travail sur l'Examen périodique universel Congo ; A/HRC/12/6 ; 5 Juin 2009.